

*Compte rendu du Secrétaire du Chef du Département politique,
P.-Y. Simonin¹*

ENTRETIENS ENTRE MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL PIERRE GRABER
ET MONSIEUR ABBA EBAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ISRAËL.
JÉRUSALEM, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
LES 10 ET 11 SEPTEMBRE 1973

Confidentiel

Berne, 2 octobre 1973

[...]²

1. Tour d'horizon

M. Eban se dit très heureux de rencontrer le Chef du Département et d'exprimer par son entremise à la Suisse ses sentiments de gratitude pour son attitude à l'égard d'Israël. Les deux pays sont liés par une affinité de valeurs et en particulier par une conception identique de la démocratie et de la liberté. Il est convaincu que les conversations d'aujourd'hui et de demain permettront de renforcer les liens étroits qui existent déjà entre la Suisse et Israël³.

Il intéresserait *M. Eban* de savoir quels sont les principes de la politique extérieure suisse et d'apprendre quelles impressions *M. Graber* a ramenées du Caire⁴.

M. Graber remercie son collègue de ses propos liminaires et exprime sa satisfaction d'être en Israël. Il se dit convaincu que l'échange de vues se déroulera dans une atmosphère de liberté et de confiance réciproques, comme il est de coutume entre amis.

1. La récente visite au Caire a été assez mal interprétée par une grande partie de l'opinion publique en Suisse, à tel point que d'aucuns ont prétendu que le Chef de la diplomatie suisse était maintenant *obligé* de se rendre en Israël⁵. En

1. *Compte rendu*: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#3554* (B.15.21.(1)).

2. *Pour la version complète du document*, cf. dodis.ch/39247. *Pour la visite de P. Graber en Israël*, cf. aussi la lettre de *H. Hess* à *E. Thalmann* du 15 août 1973, dodis.ch/39774; la notice de *P.-Y. Simonin* du 23 août 1973, dodis.ch/39948; la lettre de *H. Hess* à *P.-Y. Simonin* du 23 août 1973, dodis.ch/39951; la lettre de *H. Hess* à *P.-Y. Simonin* du 29 août 1973, dodis.ch/39825 et le compte rendu de *P.-Y. Simonin* du 3 octobre 1973, dodis.ch/39835;

3. *Sur le développement des relations entre la Suisse et Israël*, cf. *DDS*, vol. 17, doc. 111, dodis.ch/3028; *DDS*, vol. 18, doc. 33, dodis.ch/8443; *DDS*, vol. 19, doc. 66, dodis.ch/9436 et doc. 122, dodis.ch/9433; *DDS*, vol. 20, doc. 70, dodis.ch/12036 et doc. 82, dodis.ch/12741; *DDS*, vol. 22, doc. 87, dodis.ch/30561; *DDS*, vol. 23, dodis.ch/31704 et doc. 72, dodis.ch/31722; le rapport politique N° 13 de *H. Hess* à *P. Graber* du 9 avril 1973, dodis.ch/39966; la notice de *J.-P. Ritter* au Service du Protocole du Département politique du 24 juillet 1973, dodis.ch/39975 et le rapport de la Direction politique du 6 mars 1975, dodis.ch/39967.

4. *Sur la visite officielle de P. Graber en Égypte du 29 avril au 2 mai 1973 et la Conférence régionale des ambassadeurs suisses au Caire du 3 au 5 mai 1973*, cf. doc. 14, dodis.ch/39250 et doc. 19, dodis.ch/39607.

5. *Sur cette controverse*, cf. CH-BAR#E2001E-01#1987/78#3554* (B.15.21.(1)).



réalité, les liens entre la Suisse et Israël – caractérisés par une communauté de civilisation – sont si étroits que la présente visite devait naturellement avoir lieu et qu'il allait de soi, du point de vue de la politique de neutralité, que l'équilibre fût assuré; de fait, cet équilibre n'a pas été rompu par la visite au Caire dont la signification a été sans doute mieux comprise par les Israéliens que par un certain nombre de Suisses.

M. Graber est reconnaissant à son collègue de lui donner l'occasion de broser un tableau de la politique extérieure suisse dans ses grandes lignes et d'en définir les possibilités et en même temps les limites.

[...]⁶

7. *Le fait de ne pas prendre parti à propos du conflit du Moyen-Orient* ne signifie nullement indifférence ou égoïsme⁷. Le Gouvernement de Berne est convaincu que la sécurité de l'Europe est inséparable de la sécurité de la Méditerranée⁸; il a un intérêt vital à ce que la paix règne dans cette région du monde, berceau de notre civilisation et artère par où passe la majeure partie de l'approvisionnement du pays. C'est pourquoi il suit le développement des événements avec le plus grand intérêt. Dans ce conflit aussi, sa disponibilité est entière; la Suisse ne demanderait pas mieux d'en faire la démonstration si les circonstances le permettaient. Ce qui a frappé la délégation suisse lors de la *visite au Caire* (mai 1973), c'est la situation socio-économique du peuple égyptien face aux gigantesques problèmes non résolus du développement. Le Gouvernement du Caire doit en priorité faire face aux besoins énormes de cette population. Des propos tenus par des responsables égyptiens, on retire l'impression que le Gouvernement égyptien est très préoccupé de sortir d'une situation absurde qui engloutit des sommes considérables et par là freine le développement économique et social du pays. On constate également au niveau de l'analyse de la situation actuelle une méfiance profonde et un pessimisme réel de la part des responsables. M. Zayyat a tenu des propos qui ont quelque chose de sincère: il est persuadé que l'Égypte est victime d'une injustice profonde, d'une véritable «conspiration du silence», dans la mesure où personne ne croit à sa bonne volonté et au fait que sa position depuis la guerre de juin 1967⁹ ait évolué. La réponse égyptienne au mémorandum Jarring de février 1971¹⁰

6. Pour la version complète du document, cf. dodis.ch/39247.

7. Sur le conflit du Proche-Orient et la position suisse, cf. doc. 14, dodis.ch/39250; doc. 126, dodis.ch/38638 et doc. 193, dodis.ch/37207. Sur les opérations d'action d'entraide dans le cadre du conflit du Proche-Orient, cf. doc. 47, dodis.ch/39249. Sur les relations de la Suisse avec les représentants du peuple palestinien, cf. doc. 23, dodis.ch/39251 et doc. 187, dodis.ch/38640. Sur les enjeux de la guerre du Kippour se posant pour des ressortissants suisses dans la région, cf. la notice de M. Gelzer du 23 octobre 1973, dodis.ch/39968; la lettre de R. Heinis au Kibbutzreisedienst Shalom Tours du 18 juin 1974, dodis.ch/39970 et la lettre de O. Schürch à E. Thalmann du 18 mars 1975, dodis.ch/39971.

8. Sur la question de la Méditerranée à la CSCE, cf. doc. 32, dodis.ch/38816, point I. C. I. et doc. 89, dodis.ch/38858, point V.

9. Sur la position de la Suisse lors de la guerre des Six Jours, cf. DDS, vol. 24, doc. 28, dodis.ch/33280 et doc. 29, dodis.ch/33283.

10. Cf. le rapport politique N° 3 de A. Parodi à P. Graber du 22 février 1971, dodis.ch/40789, en particulier les annexes.

doit s'interpréter, selon lui, comme une série de concessions, dont celle de la reconnaissance formelle de l'État d'Israël¹¹. Le Ministre égyptien a répété avec force que l'occupation des territoires est inacceptable et que jamais l'Égypte ne cèdera un pouce de terrain. Mais il est difficile de savoir si cette formule intransigeante (souveraineté territoriale) est compatible ou non avec le maintien d'une présence militaire sur un territoire donné qui assurerait la sécurité à l'autre partie. Une solution politique pourrait être précisément la combinaison du facteur «sécurité» et du facteur «territorialité». L'Égypte est en situation de faiblesse face à un État trop fort. Déçue par les grandes puissances et l'ONU, elle semble se tourner vers l'Europe en comptant sur elle pour tenter d'infléchir les USA. À propos du pétrole¹², c'est à la Ligue arabe et non au Ministère des Affaires étrangères que l'on a tenu un langage tranchant et net, assorti d'un appel du pied aux Européens qui signifiait: «Soyez compréhensifs et équitables si vous ne voulez pas être les victimes d'une politique pétrolière commune qui désormais sera la force des Arabes». L'Égypte paraît attendre un renforcement de sa position pour être en mesure d'entamer le dialogue dans les meilleures conditions possibles. De toute manière, le Caire refuse toute solution partielle, telle que la réouverture du Canal de Suez, de crainte de cristalliser la situation et de compromettre des développements ultérieurs. M. Graber ajoute qu'il est rentré du Caire avec la conviction que les responsables et le peuple égyptien souhaitent la paix mais qu'ils jugent la situation actuelle inextricable. Il ne discerne aucun point de rencontre entre Israël et l'Égypte pouvant être favorable à une solution durable.

M. Eban remercie vivement M. Graber de son exposé. L'impression saillante qu'on peut en retirer est que la neutralité, loin d'être le synonyme d'une politique d'isolement, est une activité créatrice. M. Eban se dit également frappé par la similitude qui existe entre la Suisse et Israël, ces deux petites nations éprises de liberté. Mais alors que pour la Suisse certaines choses peuvent être considérées comme acquises, pour Israël elles sont encore du domaine du rêve.
[...]¹³

11. *Sur les implications de la non-reconnaissance en cas de recours à la Suisse comme puissance protectrice entre l'Égypte et Israël, cf. doc. 22, dodis.ch/39248.*

12. *Sur la crise pétrolière, cf. doc. 49, dodis.ch/39686, note 4.*

13. *Pour la version complète du document, cf. dodis.ch/39247.*